

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 5 février 2007, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

12-2007

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que l'ordre du jour de la présente  
session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

13-2007

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que le procès-verbal de la séance  
régulière du 8 janvier 2007 soit adopté tel  
que présenté.

ADOPTÉ

14-2007

**LETTRE DE MADAME JACINTHE GAGNON - CHEMIN  
GLACÉ**

ATTENDU la lettre reçue, de Madame Jacinthe  
Gagnon, pour faire part de l'état des chemins  
glacés.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, de demander aux employés  
municipaux, que lorsque la température le  
permettra, de passer le plus souvent possible  
le scarificateur dans les chemins de terre.  
De plus, Monsieur le Maire demande de  
contacter les camionneurs susceptibles de  
faire de la livraison dans les rangs de Saint-  
Victor afin de nous avertir lorsque les  
chemins seront glacés pour éviter des  
accidents fâcheux.

ADOPTÉ

15-2007

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GROUPE VOCAL  
L'ECHO BEAUCERON**

ATTENDU la demande d'aide financière pour le Groupe Vocal l'Écho Beauceron.

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,  
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande d'aide financière faite par le Groupe Vocal l'Écho Beauceron est refusée.

ADOPTÉ

16-2007

**DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

ATTENDU la demande du Club de l'Âge d'Or de Saint-Victor.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Secondé par Madame Marise Poulin,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor accorde une subvention au montant de 858,00 \$, au Club de l'Âge d'Or de Saint-Victor, pour l'année 2007.

ADOPTÉ

17-2007

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON BEAUCE**

ATTENDU la demande d'aide financière par Moisson Beauce.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor participera pour un montant de 50,00 \$ en guise d'aide financière pour Moisson Beauce.

ADOPTÉ

18-2007

**ASSOCIATION DES POMPIERS - AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association des Pompiers de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 300,00 \$ en guise de participation financière pour leur tournoi de hockey bottine, qui a eu lieu les 27 et 28 janvier dernier.

ADOPTÉ

19-2007

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Exc. Pamphile Rodrigue	442,75 \$
M.R.C. Robert-Cliche	7 276,80 \$
Sifto	5 021,82 \$
Concept	371,48 \$
Téléphone St-Victor	650,42 \$
Boivin et Gauvin	6 769,51 \$
Téléphone St-Victor	73,57 \$
Alliance Co-op	7 867,51 \$
DEBB	257,66 \$
Gaétan Jacques Elec.	225,14 \$
Magasin Coop	456,77 \$
Centre Élect. De Beauce	639,84 \$
Garage Marc Bureau	582,50 \$
Garage Alain Bolduc	27,13 \$
Wilson et Lafleur	52,47 \$
Biolab	906,70 \$
Ateliers F.L.P.H.	9 692,34 \$
Réseau Biblio	9 429,42 \$
M.R.C. Robert-Cliche	702,68 \$
Pièces Universelles	222,20 \$
Formiciel	1 669,91 \$
Pneus Beaucerons	5 945,46 \$
Hercule Fortin Inc.	101,35 \$
Ind. Ciment la Guadeloupe	215,37 \$
Armand Lapointe Equip.	245,41 \$

Sifto	8	151,27	\$
Garage Bizier		848,73	\$
Telus Mobilité		258,79	\$
Consultant F.B.G.	11	928,29	\$
F. Plante		128,19	\$
Paradis de la Fleur		59,82	\$
Ass. des Chefs incendies		199,41	\$
Fed. Qué. Des Municipalités		68,56	\$
Presse Commerce		190,30	\$
Éditions Yvon Blais		105,95	\$
Beauce Chaîne	1	116,71	\$
Colis Express		11,32	\$
Gaston Cloutier		48,27	\$
PG Mensys	7	885,34	\$
Orizon Mobile		175,48	\$
A. Bégin et Fils		219,92	\$
Citicorp Vendeur Finance	2	030,60	\$
Gaz Métro	1	494,91	\$
Signalisation Lévis		171,61	\$
RCM Électrique		103,00	\$
Service d'extincteur Thetford		334,36	\$
Dépanneur l'Essence'tiel		37,00	\$
Sogetel		34,13	\$
Boc Edwards		82,99	\$
Plamondon Camquip	1	316,35	\$
Conception Para-graphe		39,88	\$
Marise Poulin		15,00	\$
Harold Bureau		15,00	\$
Jonathan V. Bolduc		30,00	\$
Jacinthe Gagnon		30,00	\$

ADOPTÉ

20-2007

**NOMINATION GARDE FEU MUNICIPAL**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer Monsieur Marc Bureau, 123 rue Notre-Dame à Saint-Victor, garde feu municipal pour la Municipalité de Saint-Victor. Un montant forfaitaire de 400,00 \$ lui sera versé, pour ses services durant l'année 2007, soit au mois de décembre 2007. Un rapport devra être fourni par Monsieur Bureau à la fin de l'année 2007.

ADOPTÉ

21-2007

**ADOPTION RÈGLEMENT NO. 53-2006 - PLAN  
D'URBANISME**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que le règlement numéro 53-2006  
intitulé « Plan d'urbanisme » soit adopté. Le  
Directeur Général/secrétaire-trésorier demande  
une exemption pour la lecture du dit  
règlement.

ADOPTÉ

22-2007

**ADOPTION RÈGLEMENT NO. 54-2006 - RÈGLEMENT DE  
ZONAGE**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que le règlement numéro 54-2006  
intitulé « Règlement de zonage » soit adopté.  
Le Directeur Général/secrétaire-trésorier  
demande une exemption pour la lecture du dit  
règlement.

ADOPTÉ

23-2007

**ADOPTION RÈGLEMENT NO. 55-2006- RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT**

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que le règlement numéro 55-2006  
intitulé « Règlement de lotissement » soit  
adopté. Le Directeur Général/secrétaire-  
trésorier demande une exemption pour la  
lecture du dit règlement.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 110.6 DE LA LAU**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis de la Commission municipale du Québec, le Conseil a procédé à l'adoption d'un règlement révisant le Plan d'urbanisme en date du 5 février 2007;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la même séance, le Conseil a également adopté un règlement modifiant le règlement de Zonage et celui sur le Lotissement afin d'assurer la conformité entre lesdits règlements et le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi*, les règlements de Zonage, de Lotissement et le règlement sur le Plan d'urbanisme doivent être adoptés lors d'une même séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de Construction, sur les Conditions d'émission du permis de construction et celui sur les Permis et certificats n'avait pas à être modifié pour le rendre conforme au Plan d'urbanisme révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Harold Bureau, secondé par Madame Marise Poulin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que suite à la révision du Plan d'urbanisme, du règlement de Zonage et de Lotissement nécessaire à la conformité exigée, la Municipalité de Saint-Victor n'a pas à modifier le règlement de Construction, sur les Permis et certificats et celui sur les Conditions d'émission du permis de construction pour le rendre conforme au Plan d'urbanisme révisé.

ADOPTÉ

25-2007

**PROJET DE LOISIRS INTERMUNICIPAL - ADHÉSION**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-  
Victor adhère au projet de Loisirs  
intermunicipal.

ADOPTÉ

26-2007

**NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DES LOISIRS**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, de nommer Madame Dany Jolicoeur  
sur le Comité des Loisirs intermunicipal.

ADOPTÉ

27-2007

**RÈGLEMENT NO. 62-2007**

Aux fins de donner des noms de rue portant le  
numéros de lots 209-12, 209-P, 209-1-2, 209-  
11, 368-76-1, 265-P et 216.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement  
a été donné à la session tenue le 8 janvier  
2007.

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que le règlement numéro 62-2007  
soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil Municipal de Saint-  
Victor ordonne et statue par le présent  
règlement comme suit :



- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2** La rue portant les numéros de lots 209-12, 209-P et 209-1-2 portera le nom de « **RUE FRANCOIS-GOSSELIN** ».
- ARTICLE 3** La rue portant le numéro de lot 209-11 portera le nom de « **RUE EMMA-BRETON** ».
- ARTICLE 4** La rue portant le numéro de lot 368-76-1 portera le nom de « **RUE LOUIS-TURGEON** ».
- ARTICLE 5** La rue portant les numéros de lots 205-P et 216 portera le nom de « **RUE DR HENRI-LACOURCIÈRE** »
- ARTICLE 6** Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**

28-2007

**SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES EN SÉCURITÉ  
INDENNIE - ADOPTION**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par le Conseil des Maires de la M.R.C. Robert-Cliche, le 14 juin 2006, a été présenté au Ministère de la Sécurité Publique aux fins d'analyse;

ATTENDU que quelques modifications ont dû être apportées au document;

ATTENDU que le Ministère demande que le document modifié soit accepté par les Municipalités locales.

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. Robert-Cliche, tel que modifié, soit accepté par la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

29-2007

**DEMANDE À MONSIEUR DANY BERNARD - POMPIER**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à Monsieur Dany Bernard, Pompier volontaire, de reporter à plus tard sa décision de démissionner comme Pompier volontaire.

ADOPTÉ

30-2007

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - REMY ROY ET LUCIE BOLDUC**

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Monsieur Rémy Roy et Madame Lucie Bolduc pour permettre que le hangar soit situé à 50 centimètres au lieu de 2 mètres de la ligne.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 22 janvier 2007, et recommande au Conseil Municipal d'accorder cette demande.

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, d'accorder une dérogation mineure  
à Monsieur Rémy Roy et Madame Lucie Bolduc  
soit, une dérogation qui vise à permettre que  
le hangar soit situé à 50 centimètres au lieu  
de 2 mètres de la ligne.

ADOPTÉ

31-2007

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MARQUIS BOLDOC  
ET SONIA TURCOTTE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure, de  
Monsieur Marquis Bolduc et de Madame Sonia  
Turcotte afin de leur accorder une dérogation  
pour que leur remise soit située à 12 pieds au  
lieu de 20 pieds de la Rue Houle.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme  
a tenu une réunion le 22 janvier 2007 et ne  
recommande pas de leur accorder une dérogation  
concernant leur remise pour la raison qu'il y  
a un terrain vacant en arrière de la maison de  
Monsieur Marquis Bolduc et Madame Sonia  
Turcotte et qu'il y a possibilité de  
construction de résidence sur ce terrain  
vacant et que la remise serait située sur la  
marge avant.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, de refuser la demande de  
dérogation mineure à Monsieur Marquis Bolduc  
et Madame Sonia Turcotte.

ADOPTÉ

32-2007

**AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ - BUDGET 2006.**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, de réserver dans le surplus  
accumulé la somme de 110 000,00 \$, pour le  
budget de l'année 2006.

ADOPTÉ

33-2007

**DEMANDE DE SOUMISSION - CUEILLETTE ET  
TRANSPORTS DES ORDURES**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, majoritairement, de  
demander des soumissions pour la cueillette et  
le transport des ordures aux entrepreneurs  
suivants :

- Sanibelle Inc
- Véolia
- Service Sanitaire D.F. de Beauce
- Matrec CS

Les soumissions seront reçues, sous enveloppes  
scellées et identifiées **SOUMISSION POUR  
CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES**, au bureau  
de la Municipalité de Saint-Victor, 287 rue  
Marchand Saint-Victor G0M 2B0 jusqu'à 16h00 le  
2 mars 2007, pour être ouvertes Lundi le 5  
mars 2007, à la séance du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal ne s'engage pas à  
accepter la plus basse ni aucune des  
soumissions.

ADOPTÉ

34-2007

**RÉNOVATION ET SUBVENTION - ANNÉE 2007**

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que pour l'année 2007, il n'y aura pas de programme pour la rénovation domiciliaire. De plus, la subvention pour les constructions de résidences neuves est abolie.

Cette résolution annule les résolutions numéro 85-2006 et 86-2006.

ADOPTÉ

35-2007

**COÛT POUR RÉPARATION - RÉSERVOIR D'EAU**

Le Directeur Général /secrétaire-trésorier procède à l'ouverture de prix pour la réparation de réservoir d'eau.

Les prix sont :

Prévost et Frères	45 648,37 \$
Cont. Paul-Eugène Turcotte	24 749,94 \$

Après discussion il est :

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'attendre avant de prendre une décision.

ADOPTÉ

36-2007

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander au Ministère des Transports du Québec de compléter, dans les plus brefs délais, le pavage de la route 108 à partir de Beauceville jusqu'à la limite de votre territoire tout en prenant bien soin de réparer l'infrastructure de la route aux endroits les plus critiques.

ADOPTÉ

37-2007

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Considérant que la route 108, à partir de Beauceville jusqu'à Sherbrooke est considérée comme une artère principale du réseau routier du Québec.

Considérant que la route reliant la Municipalité de Saint-Victor à Saint-Jules et Tring-Jonction, soit de la route 108 à la route 112, et que cette dite route est elle aussi très achalandée.

Considérant que l'intersection de cette route avec la route 108 est considérée comme dangereuse, à cause des pentes raides de la route 108 de chaque côté de la sortie de la route (Rang des Fonds).

Considérant que la visibilité à la sortie de la route (Rang des Fonds) sur la route 108 est réduite à cause des arbres de chaque côté de cette sortie.

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,  
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que demande soit faite au  
Ministère des Transports pour construire des  
voies d'évitement sur la route 108 sur les  
deux côtés de cette intersection.

ADOPTÉ

38-2007

**RÉSOLUTION CRÉANT LE COMITÉ FAMILLE**

Considérant l'importance que la Municipalité  
apporte au dossier de la politique familiale.

Considérant que la mise en place du comité  
famille est fondamentale au cheminement de la  
politique familiale municipale.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-  
Victor procède à la nomination d'un comité  
famille qui sera sous la responsabilité de  
l'élu responsable des questions familiales  
(RQF).

Le mandat du comité famille réfère aux quatre  
étapes de la PFM : élaboration, implantation,  
réalisation et suivi.

Sa composition tiendra compte de la  
représentativité de l'ensemble de la  
communauté.

ADOPTÉ

39-2007

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION RÈGLEMENT NO.  
13-98**

Le Conseiller, Monsieur Harold Bureau, donne avis de motion qu'une modification au règlement no. 13-98 sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

40-2007

**AUTORISATION POUR L'ACHAT D'APPAREIL  
RESPIRATOIRE**

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Marc Bureau à faire l'achat d'un appareil respiratoire pour un montant de 2 800,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

41-2007

**LEVÉE DE LA SESSION**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**